

MARIAGE

Le dossier complet doit être rapporté à la Mairie 2 mois avant le mariage.

Pièces à Fournir par chacun des futurs mariés

- Votre **Extrait d'acte de naissance** (délivré depuis moins de 3 mois au jour du mariage)
- La photocopie recto/verso de votre **Carte d'Identité**
- L'**attestation de domicile** fournie dans le dossier.
- Une photocopie d'une **quittance** (quittance EDF, Eaux, Téléphone , Loyer, Carte de S.Sociale ...)
- Le **Certificat médical prénuptial** fourni dans le dossier (délivré depuis moins de 2 mois au jour de la publication).
- En cas de contrat de mariage, remettre le **Certificat délivré par le notaire**
- Pour les Mineurs, le **consentement des parents**.
- Dans le cas d'un précédent mariage, fournir l'**acte de mariage portant la mention de divorce** ou l'**extrait de décès en cas de veuvage**.
- Au cas où les futurs époux auraient à légitimer un ou des enfants , ils devront fournir un **extrait de naissance** pour chaque enfant (délivré depuis moins de 3 mois au jour du mariage)
- Pour les étrangers, remettre :
 - la photocopie de votre **Carte de séjour et de votre Passeport** (en cours de validité).
 - le **Certificat de Coutume et de Célibat** (délivré par votre consulat ou votre ambassade)

Témoins

- Chaque Marié doit avoir obligatoirement **1 témoin ou 2 maximum**.
Joindre pour chaque témoin une **photocopie de la carte d'identité en cours de validité**, et **remplir la feuille concernant ces témoins**.